

Sésame vers l'emploi pour le sport et l'animation dans les métiers de l'encadrement (SESAME)

Mis à jour le 25 Septembre 2020



© Cemea

Il est possible pour un jeune qui souhaite s'orienter vers un métier de l'animation ou du sport de bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour sécuriser son parcours.

Objectifs

Le dispositif SESAME (Sésame vers l'emploi pour le sport et l'animation dans les métiers de l'encadrement) a pour objectif d'accompagner des jeunes vers une formation pré-qualifiante ou qualifiante dans le champ de l'animation ou du sport.

Bénéficiaires

Le dispositif SESAME s'adresse aux jeunes entre 16 et 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les personnes en situation de handicap) résidant au sein d'un QPV (Quartier prioritaire de la ville) ou d'une ZRR (Zone de revitalisation rurale).

Modalités d'inscription

En Ile-de-France, 16 opérateurs portent ce dispositif : Mission locale de Paris, Mission locale Bords de Marne, Association départementale des Missions Locales (92), Ufolep 77, Ufolep 78, Ufolep 91, Ifac 78, Profession Sport et vie associative, Comité départemental des Clubs Omnisports 91, Ligue de l'Enseignement 91, Le Comité départemental de Volley-Ball 92, Fédération de la Formation professionnelle 93, CPCV 95, UCPA 95, Trans'Faire 95.

Les personnes intéressées doivent s'adresser directement à eux.

Contenu du dispositif

Le dispositif garantit au bénéficiaire un parcours renforcé et individualisé : information, positionnement, stages de remobilisation, stage de remise à niveau, pré-qualification, formation. L'ensemble de ces prestations est de nature à limiter les probabilités de sortie anticipée de ces parcours vers l'insertion durable.

Actions de formation proposées

- Remise à niveau ou pré-qualification : BAFA / BAFD ; PSC1 ; Diplômes fédéraux sportifs, BNSSA
- Formations qualifiantes : CQP (Certificat de qualification professionnelle) ; BAPAAT (Brevet d'aptitude professionnelle d'assistant animateur technicien) ; BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport).

Durée du dispositif

La durée varie selon les besoins du jeune jusqu'à son entrée en formation professionnelle. Elle peut couvrir deux années civiles le cas échéant (pas de durée préalablement « limitée »).

Rémunération et accompagnement social

Pas de rémunération

Financement

Ministère de la ville, de la Jeunesse et des Sports

Tags : [métiers du sport](#) ^[1] | [métiers de l'animation](#) ^[2] | [accompagnement vers l'emploi](#) ^[3]

En savoir plus

- [Circulaire DS/C3/DJEPVA n°2015-217 du 22 juin 2015 relative à la mise en place du dispositif SESAME](#) ^[4]